

Elles sont caissières, femmes de ménage, ouvrières agricoles, secrétaires et ont vécu des violences sexuelles sur leur lieu de travail. Mais leur #MeToo peine à être entendu

Difficile #MeToo des métiers précaires

MARISOL RIFAI

Travail ► Marocaine de 42 ans, Yasmina Tellal a travaillé six ans dans la récolte et le conditionnement de fruits et légumes dans le sud de la France. «Dès le départ, ils ont instauré un système de peur. Ils venaient nous embrasser pendant la pause, nous toucher ici et là, nous inciter à accepter 300 euros pour coucher avec eux», décrit Mme Tellal. Arrivée d'Espagne en 2011 avec une promesse d'embauche en France dans une société d'intérim espagnole, elle vise un contrat d'un an au salaire minimum en France (environ 1800 euros bruts), logée et nourrie. Mais rien ne se passe comme prévu. «J'étais payée 400 euros environ, parfois moins, je devais me débrouiller pour le loyer et les conditions de travail étaient inhumaines», se souvient-t-elle.

«Un jour, alors que je suis en voiture avec mon responsable, il s'arrête sur une aire de repos, attrape ma main et la met dans... son truc», peine à articuler, plus de dix ans plus tard, Mme Tellal. «Quand tu n'as pas d'argent, tu es piégée, tu es obligée de rester et de la fermer», murmure-t-elle. En 2015, elle commence à ressentir des vertiges, des paralysies... Les médecins diagnostiquent une sclérose en plaques, apparue, selon elle, à cause de tous ces traumatismes. «Ils ont cassé ma vie», dit Mme Tellal, pour qui la maladie a été le déclencheur pour porter son combat devant la justice: «Je n'avais plus rien à perdre.» En 2021, le couple à la tête de la société espagnole, aujourd'hui en liquidation, a été condamné à cinq ans de prison dont trois avec sursis, pour travail dissimulé mais pas pour traite d'êtres humains, plaidé par l'avocat de Mme Tellal, Mme Yann Prevost. Le volet des violences sexuelles, lui, n'a même pas été abordé. Lex-travailleuse agricole a obtenu en 2023 plusieurs dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts, une somme confirmée en appel en juin 2025. Décrite comme une «lanceuse d'alerte» par Mme Prevost, Yasmina Tellal fait un peu figure d'exception dans le panorama des femmes victimes de violences sexuelles. En France, 83% de ces affaires seraient classées sans suite et jusqu'à 94% dans les cas de viols, comme s'en est alarmé mi-septembre le Conseil de l'Europe.

«Mur du silence»

Combien sont-elles ces femmes employées en bas de l'échelle, mal payées, parfois dépayées, souvent en situation affective fragilisée, divorcées ou mères célibataires, harcelées ou agressées par leurs patrons, collègues ou clients? On est loin ici des actrices, écrivaines, journalistes qui à Hollywood ou en France ont, malgré leur notoriété, déjà eu tant de mal à briser l'omerta ces dernières années. «Ce sont des personnes qu'on ne voit pas, elles n'arrivent souvent même pas dans les cabinets d'avocats», répond Mme Jessica Sanchez, une avocate bordelaise spécialisée dans le droit social. «Il faut un courage fou (...) et il faut en avoir les moyens», poursuit-elle. «La première question qu'elles se posent est: 'Comment je fais pour ne pas perdre mon travail, parce que sans ça je ne peux pas payer mon loyer, nourrir mes enfants, etc.'», explique Tiffany Coisnard, juriste chargée de mission à l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT).

Si on rajoute au manque de ressources financières et sociales le fait de travailler sans titre de séjour ou de dépendre d'un emploi pour le conserver, «se rendre visible dans le cadre



Si la parole des femmes est davantage entendue, elle reste néanmoins «beaucoup moins médiatisée» dans les métiers précaires, constate l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. KEYSTONE-PHOTO PRÉTEXTE

d'une dénonciation ou d'un procès» devient presque impossible, appuie la chercheuse au CNRS Pauline Delage, spécialisée dans les luttes et violences de genre.



«On nous fait rapidement comprendre que ça ne sert à rien. C'est toujours le client qui est protégé»

Rachel Keke

Il y a en France très peu de données chiffrées sur les violences sexuelles au travail, héritage du «droit de cuissage» de la première révolution industrielle, comme l'a écrit la sociologue Marie-Victoire Louis.

Le dernier chiffre officiel date de 2014 quand le Défenseur des droits soulignait qu'une femme sur cinq déclarait avoir été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. Depuis, une étude de l'Ifop réalisée en 2019 sur quelque 5000 femmes en Italie, Espagne, France, Allemagne, Grande-Bretagne, a révélé que 60% des Européennes ont été victimes d'une forme de sexismes ou de harcèlement sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle et que 11% ont déjà eu un rapport sexuel «forcé» ou «non désiré». Parmi elles, relève l'étude, «seule

une très faible minorité (...) parvient à briser le mur du silence, qui paralyse tout particulièrement les femmes âgées ou ne disposant pas d'un niveau de vie leur permettant de prendre le risque d'un conflit avec leur hiérarchie».

«Tellement normalisé»

«Le harcèlement sexuel au travail est tellement normalisé et intériorisé comme un risque inhérent à leur métier que les femmes ont beaucoup de mal à mettre un terme dessus», souligne Tiffany Coisnard de l'AVFT. Pendant des mois, Marie (prénom changé), secrétaire dans un cabinet médical en région parisienne, a refoulé le harcèlement sexuel et le viol qu'elle a subis de la part d'un de ses patrons médecins. Lors de son recrutement en 2020, après un déménagement et une séparation difficile, le médecin lui fait comprendre qu'il y a «une super ambiance au cabinet», qu'ils font souvent des after work tous ensemble. «Moi, petite provinciale, ça me faisait rêver», dit cette mère de famille de 42 ans. Rapidement s'installent des «caresses dans le dos, des ouvertures de soutien-gorge à travers les vêtements, des blagues sexistes», poursuit-elle. «Je savais que ce n'était pas normal mais je me disais 'Ce n'est pas grave', j'étais dans le déni.» Jusqu'au jour du viol, dont elle est encore incapable de parler cinq ans plus tard.

Refus d'être complice

«Ma réelle prise de conscience, c'est quand il y a eu un comportement déplacé avec une de mes collègues, beaucoup plus jeune que moi. Je me suis rendu compte que si je ne parlais pas, j'étais complice de tout ce qui se passait au sein de la clinique», explique-t-elle. En arrêt maladie depuis, Marie a réussi à franchir la porte d'un commissariat pour porter plainte en février 2024. «Ça m'a pris du temps car j'avais peur de ne pas être crue. Comment pourrait-on me prendre au sérieux alors que moi-même, je n'avais pas été capable de reconnaître ce qui m'était réellement arrivé?»

Dans les commissariats, les plaintes pour violences sexuelles au travail sont «très peu nombreuses» comparées à la masse de plaintes pour violences sexuelles dans le couple, résume une source policière à Bordeaux (sud-ouest). Si cela reste une épreuve supplémentaire pour la victime, l'accueil des policiers, selon cette source, «a évolué»: «Maintenant, on isole un peu la personne (...) et on prend soin de la rassurer. Il y a une fiche réflexe de choses à ne pas dire, à ne pas faire. Après, tu peux effectivement tomber sur des bourrins et peu importe le sujet, que ce soit les femmes, les hommes, ils n'ont aucune compassion.»

Théoriquement, les victimes doivent pouvoir signaler ces comportements à leur employeur, à la médecine du travail, aux représentants du personnel et aux organisations syndicales. Mais là aussi, l'AFVT estime que les syndicats «ne sont pas assez saisis». Les syndicats Force ouvrière (FO) et Confédération générale des travailleurs (CGT), eux-mêmes confrontés à de telles affaires en interne, relèvent que les choses ont changé. «Probablement qu'il a pu exister, il y a quelques années, l'idée que la cause syndicale prévalait sur les cas particuliers», convient Béatrice Clicq, secrétaire confédérale en charge des violences sexistes et sexuelles (VSS) à FO. En février, la branche Finistère (ouest) de cette organisation a été condamnée aux Prud'hommes notamment pour harcèlement et agression sexuelles qui ont démarré en 1998 pour une des plaignantes.

Le client, toujours protégé

«Ce qui pouvait être toléré il y a quinze ans ne l'est plus aujourd'hui», observe Myriam Lebkiri, qui occupe la même fonction à la CGT. Lors de leur grève de vingt-deux mois entre 2019 et 2021, les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles à Paris ont obtenu une amélioration de leurs salaires et conditions de travail. Les VSS soulevées lors du mouvement ont en revanche eu peu d'écho. Et pourtant. Figure de proue du mouvement puis députée LFI

(2022-2024), Rachel Keke, qui garde un lien étroit avec ses anciennes collègues, énumère: «Entre nous, on se dit tout. 'Un client m'a accueilli nu, un autre m'a montré ses fesses, il m'a proposé telle somme pour coucher avec lui'.» Mais parler haut et fort? «On nous fait rapidement comprendre que ça ne sert à rien, que de toute façon, ce n'est pas grave ce qu'il nous arrive. C'est toujours le client qui est protégé», lance Mme Keke, 51 ans, confiant avoir elle-même subi une agression sexuelle de la part d'un client qui lui a touché les seins. «Ce genre de situation, ça se termine toujours comme ça, par de simples excuses de la direction et puis c'est tout», soupire Sylvie Kimissa, une de ses anciennes collègues éprouvée par une longue journée à changer des draps, faire des lits, frotter, aspirer. Mère célibataire de trois enfants, cette Congolaise a été témoin de plusieurs agressions sexuelles depuis qu'elle a commencé en 2012. «Mais voilà, on n'a pas le choix que de bosser et bosser.» Contacté, le groupe Accor, propriétaire de l'établissement parisien, indique que le «management de l'hôtel a changé récemment ainsi que le propriétaire» et qu'à leur connaissance «aucun cas de harcèlement ou d'agression au sein de cet hôtel n'a été signalé sur les derniers mois».

Pour Maud Descamps, formatrice spécialisée dans la prévention du harcèlement sexuel dans le milieu hôtelier, «toutes les gammes de l'hôtellerie sont touchées». «La chambre est un lieu de risque (...) et le terreau de tout ça ce sont quand même des conditions de travail très précaires, souvent en sous-traitance, ce qui dilue les responsabilités», explique-t-elle. Et plus on monte en gamme et plus c'est 'touchy' de gérer les cas avec les clients qui ont un très très fort pouvoir d'achat.» Si la parole des femmes est davantage entendue, comme cela a pu être le cas l'année dernière dans le milieu hospitalier en France, elle reste néanmoins «beaucoup moins médiatisée» dans les métiers précaires, constate l'AFVT.

AFP